



U SBARCU DI U MESE

Comité Régional des Pêches Maritimes et
des Élevages Marins de Corse



SOMMAIRE

- **Réglementations**
 - Arrêté Denti
- **Actualités**
 - Point sur la campagne 2026 - Oursins
 - Point sur la balise VMS
 - Point sur le quota Thon rouge et Espadon en Corse (hors OP)
 - Point sur Visio Capture
 - Décret n° 2026-150 du 2 mars 2026 relatif à l'élection des membres des comités de pêches maritimes et des élevages marins
- **Séances de travail**
 - Commission corail le 25/03/2026
 - Evènement Vita marina du 1 er au 3 avril 2026
 - Formation des futurs enseignants BIMER le 07/04/2026
 - Réunions concernant le prix du carburant en Corse :
 - 1.Première table ronde le 09/04/2025
 - 2.Rendez-vous avec le Ministre le 14/04/2026
 - 3.Deuxième table ronde le 28/04/2026
 - Premier conseil du CRPMEM à Corte le 27/04/2026

RÉGLEMENTATIONS

Arrêté sur la pêche du Denti

Nouvel arrêté n° R20-2026-03-25-00001 du 25 mars 2026 portant réglementation de la pêche du denti ou denté commun (*Dentex dentex*).



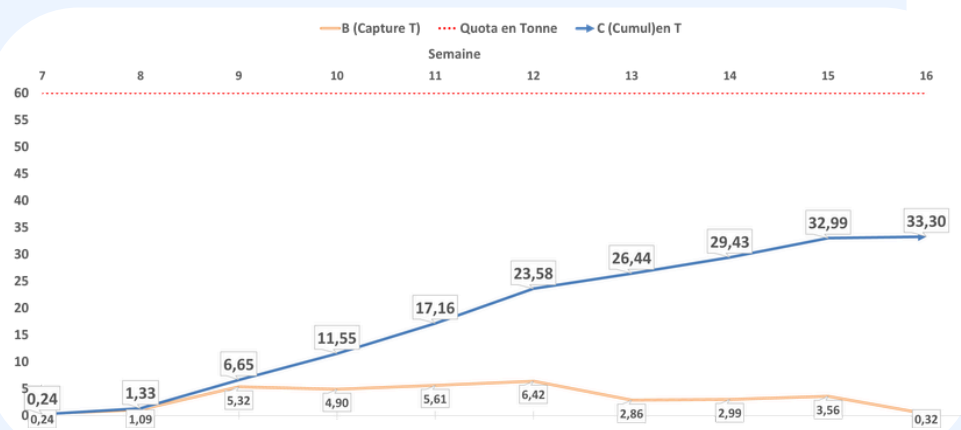
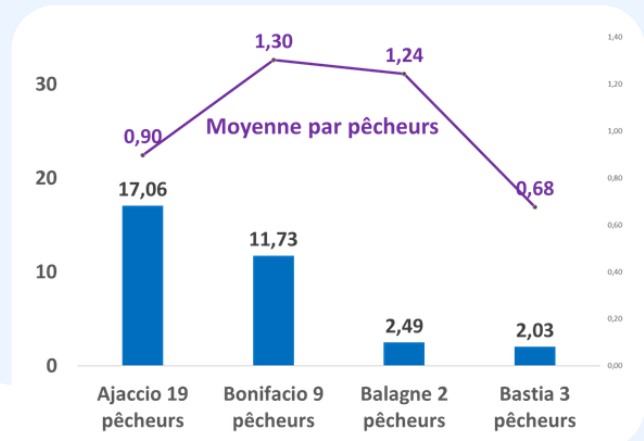
Concernant la réglementation en pêche de loisir : Taille légale de capture de 40 cm / 1 poisson par pêcheur & par jour, 2 poissons maximum par bateau / Période interdite du **15 mars au 30 avril** / Marquage obligatoire.

Concernant la réglementation en pêche professionnelle : Taille légale de capture de 40 cm / Période interdite du **15 mars au 30 avril** / Quota autorisé de pêche accidentelle de Denti pendant la période de repos biologique.

ACTUALITÉS

Point sur la campagne 2026 - Oursins

- Répartition par prud'homme de la campagne 2026 :
- 33 pêcheurs actifs sur 42, pour un total de 33,30 Tonnes, soit 56 % du quota.



33,30 tonnes capturées
– 56 % du quota (60 Tonnes)

Point infos sur la balise VMS



3 balises homologuées :

- Omnicom GSTAR, Agiltech
- Omnicom hybride, Agiltech
- Triton, CLS

Catégorie des navires ciblés	Dates butoirs
AEP BFT \geq 9m	01/05/2026
AEP SWO \geq 9m	01/05/2026
Nav immat métropole entre 10 et 12 m	01/05/2026
Nav immat métropole entre 9 et 10 m	01/08/2026
Nav détenteur d'une ARP Anguilles Méditerranée	01/11/2026
Nav immat métropole < 9 m et puissance > 108 kW*	01/11/2026
Nav immat métropole < 9 m et puissance < 108 kW*	01/01/2027
Nav < 9 m (cat. 4, 5, 6 ; engins dormants ; marées <24h)	01/01/2030

DISPENSE VMS

VMS : exemption possible, jusqu'au 31 décembre 2029 via une demande de dérogation individuelle, des navires répondant aux critères cumulatifs énoncés au règlement (art 9-4 du R (UE) 2023/2842) :

- **LHT inférieure à 9 m +**
- **Catégorie de navigation 6, 5 ou 4 +**
- Utilisant uniquement des **engins dormants +**
- Dont les marées n'ont pas **dépassé 24h** depuis le 01/01/2025

FORMULAIRE DE DISPENSE

Envoi des demandes à la DMLC, via un formulaire à remplir, à l'adresse mail suivante :

af.dmlc@mer.gouv.fr

L'envoi des décisions d'octroi/de refus de la dispense prendront fin le 1er août 2026

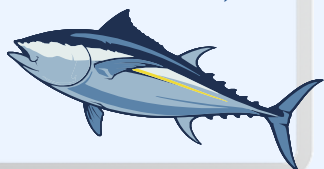


Sur 97 navires pouvant obtenir la dérogation seulement **53** en ont fait la demande à ce jour.

Point quotas 2026 Espadon et Thon Rouge Corse hors O.P

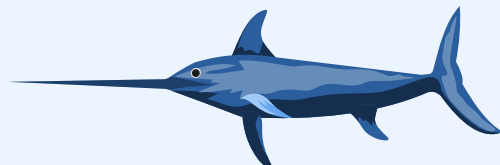
THON ROUGE

- Palangriers : 19,6 tonnes dont 8,6 entre 8 et 30 Kg
- Canneurs : 8,8 tonnes dont 3,8 entre 8 et 30 Kg



ESPADON

- 28,9 tonnes



Point formation VisioCapture

L'ensemble des navires < 12 m, fileyeurs et détenteurs d'une licence corail rouge, devront déclarer leurs marées sur VISIOcaptures à compter du **01 juillet 2026**.

Il est possible de solliciter des formations auprès de Mme Anne-Julie BAZIN à l'adresse mail et au numéro suivants : annejulie.bazin@consult-ocean.fr ; 06.71.15.49.18.

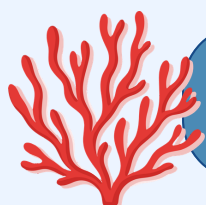
Décret n° 2026-150 du 2 mars 2026

Décret n° 2026-150 du 2 mars 2026 relatif à l'élection des membres des comités de pêches maritimes et des élevages marins

Article 1 - Les mandats en cours des membres des organes dirigeants du comité national et des comités départementaux ou interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, élus ou nommés à la suite des élections intervenues le 27 avril 2022, sont prorogés d'une **année supplémentaire**.

RÉUNIONS DE MARS ET FÉVRIER

1.COMMISSION CORAIL



La commission Corail s'est tenue le 25 mars 2026. Elle a abouti au renouvellement de sept autorisations Corail pour la Corse.

2. EVÈNEMENT VITA MARINA

Du 1er au 3 avril, les Brigades bleues ont participé à l'événement Vita Marina, au lycée agricole de Sartène. Au total, plus de 200 élèves ont été sensibilisés à la pêche professionnelle en Corse.



3. FORMATION DES ENSEIGNANTS BIMER

Le 7 avril, deux Brigades bleues ont formé les futurs enseignants du BIMER à l'établissement EREA. Cette formation a permis d'échanger avec une douzaine de professeurs venus de toute la Corse. Le projet BIMER vise à apporter aux élèves de collège des connaissances supplémentaires liées au monde marin.

4. RÉUNIONS CONCERNANT LA CRISE DU CARBURANT

Le 9 avril 2026 s'est tenue une première table ronde sur la crise du carburant. Une seconde a eu lieu le 28 avril, tandis qu'une réunion avec le ministère s'est tenue entre les deux, le 14 avril.

Tous les protagonistes concernés par l'augmentation massive du carburant étaient invités à ces tables rondes.

Chacun a exposé ces contraintes et points de vue.

Il a été conclu que les distributeurs de carburant n'étant pas en DSP appliqueraient une réduction immédiate aux pêcheurs, grâce à l'engagement de la CTC.

Ensuite, le préfet a validé la création d'une cellule de crise au sein de la DMLC.

Des aides de 20 à 35 cts seront accordées par l'État sous forme de remboursement des factures de mars et avril pour l'instant. Les modalités ne sont pas encore accessibles.

Nous resterons vigilants sur l'application de toutes ces propositions.

5. PREMIER CONSEIL DU CRPMEM CORSE

Le lundi 27 avril s'est tenu à Corte le premier conseil du CRPMEM Corse. De nombreux sujets ont été abordés, notamment la campagne oursins 2026, le quota de thon et d'espadon en Corse (hors OP), la balise VMS, ainsi que les AEP pour le thon rouge et l'espadon.

Les membres ont également échangé sur les différents projets portés par le comité, ainsi que sur les initiatives à venir. Parmi celles-ci figurent le projet MARE, mené avec Stella Mare, consacré à la restauration écologique de la grande araignée de Méditerranée (*Maja squinado*) et de l'espadon (*Xiphias gladius*).

Enfin, le projet NOBOFA a été présenté : il vise à créer un carnet destiné aux pêcheurs professionnels, regroupant les notes de vente, les bons de transport et les factures.





Le CRPMEM Corse reste à votre disposition :



2, Rue du marché
20200 BASTIA
04.95.32.59.22

2, Quai Napoléon
20000 AJACCIO
04.95.51.41.22



crpmem.corse@orange.fr



CRPMEM.CORSICA

Facebook & Instagram : [CRPMEM Corse](#)

